

l'enseignant

L'école libératrice *champardennais* Septembre 2017

MONSIEUR
LE MINISTRE

NOTRE CONFIANCE
ELLE SE GAGNE !



Engagé.e.s pour une École durable





L'EDITO

Monsieur le Ministre, notre confiance, elle se gagne...

La rentrée 2017, se fera ... En Marche ! Qu'on se le dise...

Aucun doute là-dessus, mais à quel rythme ? ... à marche forcée ? ... Et dans quelle direction ? ... en marche arrière ?

L'arrivée d'Emmanuel MACRON à la tête de l'Etat devait apporter une nouvelle façon de faire de la politique. Or, dans l'Education Nationale en particulier et la Fonction Publique en général, cette rentrée 2017 a des airs de déjà vu.

En effet, il y a eu beaucoup d'annonces depuis l'arrivée de M. Blanquer au ministère de l'Education.

Certaines sont porteuses de sens pour notre système éducatif, d'autres sont avant tout des marqueurs politiques de son projet éducatif personnel.

Il ne suffit pas de se présenter comme un homme neuf quand on passe son temps à ressusciter les idées du passé.

Pour le SE-Unsa, on ne forme pas les élèves d'aujourd'hui, pour la société de demain, avec l'Ecole d'avant-hier !

S'adressant aux enseignants, le ministre ne cesse de parler de confiance... mais il cultive la méfiance, voire la défiance. La confiance, ça se gagne ! Il ne suffit pas de l'évoquer et de la convoquer. Il faut la construire... Cela passe par la reconnaissance du professionnalisme des enseignants, en ne dénigrant pas leur travail accompli jusqu'ici...

Le SE-Unsa attend aussi du ministre qu'il cesse de citer l'exemplarité des établissements privés et qu'il rappelle le travail continu d'innovation des collègues de l'enseignement public.

Dans ce climat politicien construit par le ministre autour de l'Ecole, l'attitude neutre de la profession envers ce nouveau pouvoir avant l'été pourrait vite se transformer en une attitude défensive.

Jean-Michel ALAVOINE, Secrétaire académique Section de Reims



[Nous contacter](#)

SE-Unsa Académie de REIMS

15 bd de la paix

BP 30149 51055 REIMS cedex

03 26 88 25 53

ac-reims@se-uns.org

<http://sections.se-uns.org/reims/>



SE-Unsa 08
9, rue de Tivoli BP 426
08107 CHARLEVILLE-MEZIERES
08@se-uns.org
03.24.33.30.92

SE-Unsa 10
2 A, boulevard du 1er R A M
10000 TROYES
10@se-uns.org
03.25.80.45.47

SE-Unsa 51
15, boulevard de la paix
BP 30149 51055 REIMS Cedex
51@se-uns.org
03.26.88.25.53

SE-Unsa 52
13, rue Fourcault
BP 28 52001 CHAUMONT
52@se-uns.org
09.67.14.25.57

Le SE-Unsa vous informe

Quelques clics bien utiles



Pour suivre toute l'actualité nationale

ayez le bon réflexe :

Consultez le site du SE-Unsa
>> <http://www.se-uns.org/>

Pour des infos plus locales,

1 / visitez régulièrement le site du SE-Unsa REIMS

>> <http://sections.se-uns.org/reims/>

2/ demandez à recevoir la lettre

en ligne du SE-Unsa REIMS

en envoyant votre adresse mail

perso à

ac-reims@se-uns.org



Le Se-Unsa met aussi à votre disposition



Un espace de témoignages et de réflexion sur le blog notre métier

> <http://notremetier.se-uns.org/>

Découvrir nos dossiers sur l'éducation au Web2, le socle commun, les nouvelles technologies en classe et bien d'autres sujets sur l'Ecole de demain > <http://ecolededemain.wordpress.com/>



Pas le temps de flâner dans les librairies ? Le SE-Unsa vous propose sa pré-sélection et ses commentaires de divers ouvrages, CD/DVD pour la classe ou votre culture personnelle dans l'espace « après la classe » > <http://www.se-uns.org/spip.php?page=apc>



Une équipe militante pour vous renseigner et vous accompagner

Coordinatrice pour les Certifié-e-s / Agrégé-e-s / P.EPS :

Sylvie GANTHIER 06.14.25.30.00



Coordinateur pour les PLP / les Enseignants Non-Titulaires :

Patrice BARTHELEMY : 06.14.25.29.58

Coordinateur pour les CPE/ les AED

Jacky FERRY : 06.24.05.25.96



Coordinatrice pour les AESH

Aline GEERAERTS : 06.14.25.31.19



Coordinatrice Personnels en SEGPA et en ASH

Marie-Alice DESTIGNY : 06.69.02.38.82



Des Mémo-Guides catégoriels à commander



Envoyez-nous vos coordonnées : **Nom, Prénom, Adresse perso, mail perso**
Affectation et corps (Agrégé.e / Certifié.e / PLP / PEPS / CPE / Psy ...)

Nous vous ferons parvenir le Mémo-Guide correspondant à votre corps.

Le + pour nos adhérents

Un espace adhérent à disposition sur le site départemental et le site national du SE-Unsa

>> des fiches pratiques

>> des modèles de courrier

>> des données statistiques bien utiles en période de mutation

Un dossier de rentrée personnel

Un suivi de carrière personnalisé (accompagnement, conseils divers, calcul de retraite...)

Des rendez-vous individuels

Et bien sûr, notre publication nationale mensuelle : L'enseignant





Rémunération

Avancement /Promotion

Changement de grade

Reclassement

Evaluation

Avancement : le rythme d'avancement devient automatique

Suite aux accords PPCR, les 3 vitesses d'avancement à la classe normale (grand choix, choix et ancienneté) disparaissent. L'avancement devient automatique, avec des RV carrières prévus aux 6ème et 8ème échelons, pour obtenir un an de passage anticipé. (1)

à partir du 01/09/17	Nouveau rythme d'avancement dans la Classe Normale					
	Agrégés/Certifiés/PLP/P.EPS/CPE		CE.EPS/PEGC		Adjoints d'Enseignement	
	Durée dans l'échelon	Durée max. cumulée	Durée dans l'échelon	Durée max. cumulée	Durée dans l'échelon	Durée max. cumulée
éch. 11		26 ans		26 ans		25 ans 6 mois
éch. 10	4 ans	22 ans	3 ans 6 mois	22 ans 6 mois	4 ans	21 ans
éch. 9	4 ans	18 ans	3 ans 6 mois	19 ans	4 ans	17 ans 6 mois
éch. 8	3,5 ans ⁽¹⁾ ou 2,5 ans	14 ans 6 mois	3 ans 6 mois	15 ans 6 mois	3 ans 6m ⁽¹⁾ ou 2 ans 9m	14 ans
éch. 7	3 ans	11 ans 6 mois	3 ans	12 ans 6 mois	3 ans	11 ans
éch. 6	3 ans ⁽¹⁾ ou 2 ans	8 ans 6 mois	3 ans	9 ans 6 mois	3 ans ou 2 ans 3 mois	8 ans
éch. 5	2 ans 6 mois	6 ans	3 ans	6 ans 6 mois	3 ans	5 ans
éch. 4	2 ans	4 ans	2 ans 6 mois	4 ans	2 ans	3 ans
éch. 3	2 ans	2 ans	1 an 6 mois	2 ans 6 mois	1 an	2 ans
éch. 2	1 an	1 an	1 an 6 mois	1 an	1 an	1 an
éch. 1	1 an		1 an		1 an	

Nouveau rythme d'avancement dans la Hors-Classe							
à partir du 01/09/17	Certifiés/PLP/P.EPS/CPE		CE.EPS/PEGC		à partir du 01/09/17	Agrégés	
	Durée dans l'échelon	Durée max. cumulée	Durée dans l'échelon	Durée max. cumulée		Durée dans l'échelon	Durée max. cumulée
éch. 7		15 ans					
éch. 6	3 ans	12 ans		14 ans	éch. HEA'3		
éch. 5	3 ans	9 ans	3 ans	11 ans	éch. HEA'2		
éch. 4	2 ans 6 mois	6 ans 6 mois	3 ans	8 ans	éch. HEA'1		7 ans
éch. 3	2 ans 6 mois	4 ans	3 ans	5 ans	éch. 3	3 ans	4 ans
éch. 2	2 ans	2 ans	3 ans	2 ans	éch. 2	2 ans	2 ans
éch. 1	2 ans		2 ans		éch. 1	2 ans	

Evaluation des enseignants renouvée : des rendez-vous de carrière bien balisés

Désormais, quatre rendez-vous de carrière des enseignants sont identifiés :

un premier pour l'avancement accéléré du 6e au 7e échelon ; un second pour

l'avancement accéléré du 8e au 9e échelon ;

un troisième au moment de l'accès à la hors-classe ; un quatrième lors de l'accès à la classe exceptionnelle.

Pour le SE-Unsa, ces rendez-vous de carrière présentent l'avantage de mettre en place une évaluation identique pour tous avec 4 rendez-vous qui interviennent au même moment de la carrière. On sort ainsi d'un dispositif injuste soumis aux visites aléatoires des corps d'inspection. De même la grille nationale d'inspection devrait permettre d'éviter de nombreux aléas liés à la subjectivité des inspections. La note pédagogique disparaît.

Vous êtes averti-e en juillet ou début septembre que vous aurez un rendez-vous carrière dans le courant de l'année scolaire.

Un mois avant la visite de votre IPR, le calendrier précis du rendez-vous de carrière vous est communiqué .

Quinze jours avant le début de son rendez-vous de carrière, l'enseignant transmet à son IPR et à son chef d'établissement, son bilan professionnel sur la base d'un modèle fixé par arrêté ministériel.

Pour en savoir plus , ayez le bon réflexe ! Consultez le site du SE-Unsa REIMS

>> <http://sections.se-unsa.org/reims/>

Rubrique PPCR Carrière

Le SE-Unsa organisera des heures d'information syndicale et des stages syndicaux pour vous aider dans la préparation de vos rendez-vous de carrière.

Reclassement dans les nouvelles grilles d'échelon dès cette rentrée

Pour les personnels à la Classe normale, le reclassement se fait au même échelon. Avec maintien de son ancienneté dans l'échelon.

Pour ceux qui sont à la Hors-Classe le reclassement se fait à l'échelon ayant un indice équivalent ou immédiatement supérieur.

Le numéro d'échelon baisse, mais pas l'indice qui peut d'ailleurs augmenter un peu... On ne perd donc pas d'argent. On conserve également l'ancienneté acquise dans son échelon d'origine

Si à l'occasion de ce reclassement, votre ancienneté dans l'échelon et supérieure à la durée désormais requise dans votre échelon après reclassement, alors vous passez immédiatement à l'échelon supérieur, mais sans conservation d'un éventuel reliquat d'ancienneté. Votre ancienneté dans votre nouvel échelon redémarre à zéro.



Les nouveautés

à compter de septembre 2017

Rémunération : de nouvelles grilles indiciaires

Calcul de votre rémunération sur la base de votre indice X la valeur du point (Valeur brute du point = 56,2323 par an au 1er février 2017, soit 4,69 par mois.) **+ les indemnités.**

Le SE-Unsa organise des RIS 1 ou 2h sur le thème « comprendre sa fiche de paie ».

Changements prévus au 1er janvier 2018 (ajouts de 5 points/PPCR).

En vigueur à partir de Janvier 2018

échelon	Certifiés/PEPS/PLP/CPE/Psy		PEGC/CE EPS		Agrégés		Adjoint d'Enseignement	
Classe Normale	indice	Salaires net	indice	Salaires net	indice	Salaires net	indice	Salaires net
11	669	2529,45 €	549	2075,74€	830	3138,18€	555	2098,43€
10	625	2363,10€	520	1966,09€	796	3009,64€	526	1988,77€
9	583	2204,30€	491	1856,45€	750	2835,71€	497	1879,14€
8	547	2068,18€	467	1765,70€	700	2646,67€	471	1780,83€
7	511	1932,06€	443	1674,95€	651	2461,40€	447	1690,09€
6	483	1826,20€	424	1603,12€	609	2302,60€	428	1618,25€
5	471	1780,83€	403	1523,72€	574	2170,27€	403	1523,72€
4	458	1731,67€	385	1455,66€	539	2037,93€	385	1455,66€
3	445	1682,53€	368	1391,39€	502	1898,03€	369	1395,17€
2	441	1667,40€	348	1315,77€	498	1882,92€	348	1315,77€
1	388	1467,01€	330	1247,71€	448	1693,86€	330	1247,71€
Hors-Classe	indice	Salaires net	indice	Salaires net	échelon /indice	Salaires net		
6	798	3017,19€	667	2521,89€	HEA3 / 972	3675,08€		
5	756	2858,39€	621	2347,96€	HEA2 / 925	3497,38€		
4	710	2684,48€	548	2071,95€	HEA1 / 890	3365,04€		
3	657	2484,09€	519	1962,31€	3 / 830	3138,18€		
2	616	2329,06€	490	1852,66€	2 / 796	3009,64€		
1	575	2174,04€	466	1761,92€	1 / 749	2831,93€		
Cl Exceptionnelle	indice	Salaires net	indice	Salaires net	échelon /indice	Salaires net		
HEA'3	972	3675,08€			HEB3 / 1067	4034,27€		
HEA'2	925	3497,38€			HEB2 / 1013	3830,10€		
HEA'1	890	3365,04€	798	3017,19€	HEB1 / 972	3675,08€		
4	830	3138,18€	756	2858,39€	HEA3 / 972	3675,08€		
3	775	2930,24€	710	2684,48€	HEA2 / 925	3497,38€		
2	735	2778,99€	673	2544,57€	HEA1 / 890	3365,04€		
1	695	2627,76€	621	2347,96€	1 / 830	3138,18€		

Salaires net, hors indemnités et primes, hors mutuelle MGEN

La Hors-Classe

Avec PPCR, tout enseignant (ayant une carrière complète) accèdera à la Hors-Classe. Désormais, le passage à la hors classe est lié à un rendez-vous de carrière prévu lorsqu'on a atteint 2 ans d'ancienneté dans le 9ème échelon de la classe normale .

Un barème, prenant en compte l'appréciation de la valeur professionnelle découlant de ce rendez-vous de carrière mais aussi principalement le temps passé depuis que l'on a atteint les 2 ans d'ancienneté dans le 9ème échelon, est établi pour classer les personnels dans le tableau d'avancement.

Il devrait y avoir le même nombre de promus. Une étape transitoire est prévue les premières années afin de promouvoir les enseignants qui sont actuellement déjà au-delà du moment du rendez-vous de carrière.

Création de la classe exceptionnelle

en septembre 2017, pour les Certifiés, P.EPS, PLP, CPE, Agrégés, PsyEn et les PE. A terme, cette classe exceptionnelle représentera 10% des enseignants.

Pendant une période transitoire de 4 ans, les personnes remplissant les conditions d'accès doivent faire acte de candidature en déposant un dossier constitué d'un curriculum vitae.

Pour en savoir plus sur :

- les conditions d'accès
- les volumes de personnels concernés
- les modalités d'identification des "promouvables" et les principes de choix des promus...

>> <http://sections.se-unsa.org/reims/> Rubrique PPCR



Les fonctionnaires en marche... arrière...

Les fonctionnaires se retrouvent une nouvelle fois dans le viseur de l'Etat. Avec l'annonce du gel du point d'indice, et le rétablissement du jour de carence, les fonctionnaires ont l'impression d'être pris pour cible.

Gel du point d'indice

Dans le cadre de la réduction des dépenses publiques, le ministre de l'Action et des comptes publics vient d'annoncer qu'il gèlera à nouveau la valeur du point d'indice des fonctionnaires. Comme une impression de déjà vu...

Pour le SE-Unsa, les fonctionnaires ne peuvent pas être à nouveau les boucs-émissaires de la maîtrise de la dépense publique.

Le SE-Unsa dénonce fermement cette mesure prise unilatéralement par le gouvernement, sans discussion avec les organisations syndicales, privant les fonctionnaires d'un espoir d'augmentation de leur pouvoir d'achat et pouvant être interprétée comme un manque de reconnaissance de leur engagement professionnel.

Inquiet de ce premier mauvais signe, le SE-Unsa se donne comme priorité de suivre de très près la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du PPCR après de longues négociations. Si nous avons changé de gouvernement, nous n'avons pas changé d'employeur. Nous voulons croire en la continuité de l'État y compris dans ses responsabilités auprès de ses agents.

Rétablissement du jour de carence

Le ministre de l'Action et des comptes publics a officialisé le rétablissement d'un jour de carence pour les fonctionnaires dès 2018.

La raison invoquée est la lutte contre l'absentéisme des agents qui provoquerait un dysfonctionnement des services et alourdirait la charge de travail des autres tout en mettant en perspective une économie budgétaire de 170 millions d'euros par an.

Les enseignants et personnels d'éducation, parce qu'ils sont des professionnels engagés et responsables, n'abusent pas des congés, ne sont pas plus absents que les autres salariés et ne s'absentent pas pour des convenances personnelles.

D'ailleurs, en 2012, ce jour de carence avait été supprimé car, justement, il avait été jugé « injuste, inutile et inefficace » par la ministre de la Fonction publique d'alors.

Pour le SE-Unsa, cette mesure sonne comme une nouvelle provocation et un manque de reconnaissance de l'implication des fonctionnaires dans leur mission au service de l'État. Il est urgent de se lancer dans une gestion des ressources plus humaine. Plutôt que d'imposer une retenue sur salaire pour lutter contre un absentéisme injustifié qui reste à prouver, il conviendrait de s'interroger sur la qualité de vie au travail des agents du Service public.. Le SE-Unsa est prêt à en discuter.



L'UNSA défend le protocole PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations)

L'UNSA Fonction Publique a été reçue pour la deuxième fois en bilatérale par le Ministre de l'Action et des Comptes publics mercredi 26 juillet 2017.

L'UNSA Fonction Publique a rappelé son attachement à voir appliquer le protocole PPCR dont elle est signataire, dans son entier et dans le respect du calendrier prévu. L'UNSA Fonction publique considère que toutes les annonces du gouvernement et du Président de la République sur la fonction publique depuis la publication de l'audit de la cour des comptes fin juin 2017 sont autant de mauvais signaux donnés aux agents publics.

Inquiets, les agents s'interrogent sur la logique d'action du gouvernement. **Alors que chaque jour, la population française peut mesurer l'engagement, l'implication et l'efficacité des agents publics notamment en matière de protection des personnes, ils paraissent être la cible désignée par les annonces gouvernementales pour réduire les coûts budgétaires.**

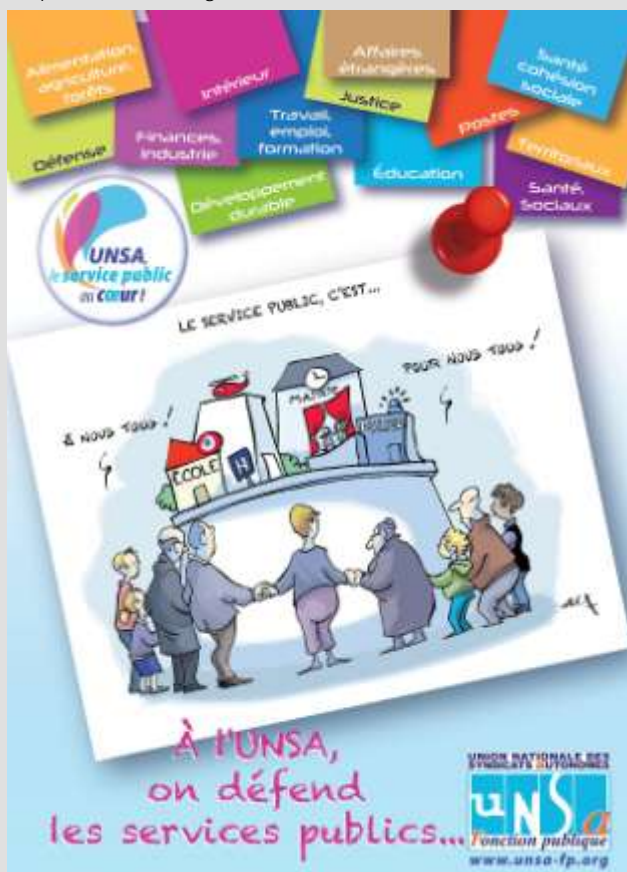
Pour l'UNSA, la reconnaissance et le respect des agents passent par l'application par les employeurs publics de l'ensemble des accords que ceux-ci ont conclus. Le protocole PPCR en fait partie.

En effet, cet accord a permis de mettre fin à la baisse des rémunérations et du pouvoir d'achat constatée de 2010 à 2015. Sa mise en œuvre doit maintenant être poursuivie. Le ministre, Gérard Darmanin, a confirmé que l'Etat l'appliquerait mais que les contraintes budgétaires pour 2018 l'amènent à envisager un décalage du calendrier.

Pour l'UNSA Fonction publique, le calendrier de PPCR doit être respecté.

Lors de cette rencontre, l'UNSA a rappelé la promesse présidentielle de dégager via la hausse envisagée de la CSG un gain de pouvoir d'achat pour tous les salariés français. Il serait équitable de permettre aux agents publics, contractuels comme fonctionnaires, de bénéficier de ce gain alors même que les agents publics seront également impactés par la hausse et l'extension de la CSG.

Par ailleurs, pour l'UNSA Fonction Publique il est important que le ministre des comptes publics cède le pas à celui de l'action publique pour ouvrir des perspectives positives aux agents.



Rentrée 2017 en collège : ouragan ou tempête dans un verre d'eau ?

Vous l'avez lu dans les médias : la réforme du collège était morte, les EPI étaient enterrés, les options faisaient leur grand retour ! Alors que tout au long de l'année scolaire les enseignants s'étaient investis dans la construction de projets interdisciplinaires, la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé, des parcours, en plus de la mise en œuvre de nouveaux programmes, l'arrivée d'un nouveau ministre se traduisait par « Tout ça pour rien » ! Pourtant, tout le monde s'accordait à la nécessité de changements pour un collège qui ne parvenait plus à assurer la réussite de tous les élèves.

Et bien, tout ça, c'était du buzz ! Finalement, nous avons échappé à l'effet « yoyo » d'un temps politique qui primerait sur le temps éducatif.

Certes, les textes proposés par le nouveau ministre Jean-Michel Blanquer assouplissent le cadre des enseignements complémentaires (AP et EPI). Mais le projet initial a été largement modifié grâce au SE-Unsa. Ainsi, les collèges devront s'assurer que tous les élèves profitent des 2 formes d'enseignements complémentaires au cours du cycle 4.

Les élèves d'un même niveau devront en bénéficier dans les mêmes proportions. Les enseignements facultatifs (latin, langues) sont rétablis mais ils avaient été maintenus partiellement dans bon nombre d'académies, dont la nôtre. Il sera possible d'augmenter l'horaire de LCA mais ce n'est pas une obligation. Un enseignement « langues et cultures européennes » pourra être mis en place. C'est là la seule vraie nouveauté. Quant à la Dotation horaire supplémentaire, elle doit servir d'abord aux groupes à effectifs réduits et à la co-intervention. Ce n'est que dans un deuxième temps qu'elle peut être utilisée pour les enseignements facultatifs. Par ailleurs les recteurs pourront apporter une dotation spécifique pour la compléter.

Des options ?
Pourquoi pas,
mais pour tous.

Dans le dialogue avec le ministre, le SE-Unsa a obtenu que le travail et l'investissement très important des équipes soit reconnu et respecté. Pas de rupture brutale mais une continuité assumée sur l'essentiel même si des inflexions sont apportées. Certaines vont simplifier la vie des équipes en réduisant les contraintes, d'autres doivent faire l'objet de notre vigilance pour ne pas revenir à un collège qui donnerait toujours plus à ceux qui réussissent le mieux.

L'autonomie,
c'est d'abord celle
des équipes !

La rentrée 2017 au lycée général et technologique

Pas de nouveauté importante dans les lycées à la rentrée 2017. Cependant, le lycée pourrait être au cœur de la nouvelle politique éducative si on en croit les annonces ministérielles : un bac remusclé en 2021 et donc des évolutions programmées dès 2018 en classe de seconde et une refonte, avec le ministère de l'enseignement supérieur du système d'affectation post-bac APB pour mettre fin à la pratique du tirage au sort.

Le SE-Unsa est prêt à discuter du bac et de la réduction du nombre d'épreuves terminales. Néanmoins il nous semble que tout changement du bac doit être envisagé avec une réforme plus globale des voies générale et technologique.

Quant au système d'affectation APB, il nous apparaît moins comme la source d'un problème que comme le révélateur d'un manque d'anticipation des politiques et de l'insuffisance de financement de l'université. Il ne serait pas acceptable que ce soient les bacheliers professionnels qui fassent les frais d'une telle déficience du politique par l'introduction d'une sélection sous la forme de pré-requis à l'entrée à l'université.

Le bilan des réformes des lycées effectués en 2015-2016 l'a bien montré : les réformes 2009 et 2011 n'ont pas eu d'effet positif sur le rééquilibrage des séries et n'ont pas contribué à améliorer la réussite dans le supérieur.

Le SE-Unsa propose donc qu'à l'occasion des discussions qui vont s'ouvrir sur le bac, on remette le dossier « lycées » sur la table.

Quoi de neuf pour la rentrée « Voie professionnelle » 2017

En attendant les propositions du gouvernement en matière de formation professionnelle, au cours de cette année scolaire, voici les nouveautés effectives pour cette rentrée.

500 nouvelles formations : Elles se feront en alternance dans les lycées professionnels pour les métiers d'avenir. Les ouvertures se feront dans les secteurs tels que le numérique, l'aide à la personne, les métiers de la sûreté/sécurité, les énergies renouvelables, le tourisme hôtellerie-restauration et les métiers de bouche, la logistique, le commerce. Ces formations devront répondre au tissu économique local.

Accompagnement renforcé vers la poursuite d'études : Il aura pour objectif de privilégier l'accès des bacheliers professionnels en Section de Technicien Supérieur (STS). 2000 places ont été créées pour la rentrée afin de répondre aux demandes de poursuites d'études

Campus des métiers et des qualifications : Le territoire national en comptera désormais 77. Leur dynamique doit faciliter l'insertion des jeunes dans l'emploi et plus précisément dans des filières industrielles à fort potentiel de croissance.

Journées d'accueil et d'intégration : Elles seront généralisées à tous les lycées professionnels

CCF : Celui-ci sera supprimé en classe de seconde professionnelle pour toutes les formations. Les évaluations se feront uniquement en classe de 1ère et terminale.

Jumelage entre établissements : Il sera mis en place progressivement tout au long de l'année entre des collèges d'une part et des lycées professionnels et des CFA d'autre part.

Immersion professionnelle : Une semaine sera banalisée pour préparer au mieux les élèves à entrer dans le milieu professionnel. Cette semaine pourra être placée avant la première PFMP ou au tout début de celle-ci.

Nouvelles spécialités : CAP Crémier-Fromager / CAP Pr7imeur/ CAP Commercialisation et Service en Hôtel Café et Restaurant (regroupe les trois anciens diplômes : CAP restaurant, CAP services hôteliers et CAP Brasserie-Café)

L'accompagnement des élèves en situation de handicap sera renforcé par une sensibilisation des situations du handicap dans tous les établissements, pour une école toujours plus inclusive.

L'orientation réversible, c'est-à-dire la possibilité donnée aux élèves demandeurs de faire une demande d'une nouvelle orientation vers une autre branche professionnelle ou vers les filières générales et technologiques, sera reconduite cette année. Les vœux seront accordés en fonction des places vacantes. La demande ne pourra être faite que par les élèves entrant en classe de seconde professionnelle ou en 1ère année CAP.





VACANCES SCOLAIRES	2017 - 2018 - zone B
Rentrée des élèves	Lundi 4 septembre 2017
Automne	Sam. 21 oct. au lundi 6 nov.
Noël	Sam. 23 déc. au lundi 8 janv.
Hiver	Sam. 24 fév. au lundi 12 mars
Printemps	Sam. 21 avril au lundi 7 mai
Fin année	Samedi 7 juillet 2018 midi

ATTENTION :
 Cette année, pas de « pont » après le jeudi 10 mai (Ascension)


CONGES MALADIE Attention à bien envoyer votre arrêt dans les 48H à votre chef d'établissement.
Un jour de carence sans salaire va être à nouveau imposé... Pas de date d'application connue au 1er sept 2017.

Congé maladie (de droit)	Accordé pour une durée maximale d'un an. 3 mois à plein traitement. 9 mois à demi-traitement + indemnités journalières si la MGEN est votre mutuelle.
Congé longue maladie (CLM)	Accordé pour une durée maximale de trois ans. Un an à plein traitement. Deux ans à 1/2 traitement. L'arrêté du 14/03/86 fixe en la liste indicative des maladies .
Congé longue durée (CLD)	Accordé pour une durée maximale de cinq ans. Trois ans à plein traitement. Deux ans à demi-traitement. Accordé en cas de cancer, de maladie mentale, tuberculose, poliomyélite, ou déficit immunitaire grave et acquis.

ACTION SOCIALE EN DIRECTION DES PERSONNELS

Sur le site intranet du rectorat (ac-reims.fr/rubrique personnels/Vie de l'agent/accompagnement des personnels/action sociale), vous trouverez l'ensemble des prestations académiques et interministérielles.

Cinq assistantes sociales assurent l'accompagnement des personnels. Plus d'infos sur le site du SE-UNSA REIMS, rubrique Social. Le SE-UNSA siège aussi à la commission sociale .



HYGIENE, SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL

Le CHSCT donne des préconisations pour garantir la sécurité des agents dans leur travail et améliorer leurs conditions de travail. Il doit veiller à l'observation des prescriptions légales.
Vos référents CHSCT ACADEMIQUE : Aline GEERAERTS / Jean-Michel ALAVOINE

AYEZ le reflexe de consigner les incidents santé et sécurité au travail dans le registre Sécurité au travail avec copie au SE-UNSA.

VOS DROITS A L'INFORMATION SYNDICALE

Droit aux réunions d'information syndicale (RIS) sur la base de l'heure syndicale mensuelle. **Nous organisons des heures syndicales mensuelles dans votre établissement à votre demande**



Droit aux stages syndicaux = 12 jours annuels.
Délai minimum pour prévenir votre chef d'établissement > RIS = 48 H / Stage = un mois



Le SE-UNSA vous proposera tout un programme thématique de réunions d'information syndicale RIS et stages adaptés à votre fonction. Actualité, carrière, avancement, préparer sa retraite, stage jeunes, préparer son mouvement, son RV Carrière...

Consultez régulièrement notre site pour connaître notre programme de stages.

N'HESITEZ PAS A NOUS REJOINDRE EN ADHERANT AU SE-UNSA

Notre organisation syndicale ne peut fonctionner qu'avec les moyens financiers de ses adhérents : **la cotisation syndicale ouvre droit à un crédit d'impôt à 66%.**

Ne restez pas isolé.e >> <http://www.se-unsa.org/adh/index.htm>

Sachez enfin que l'administration (Rectorat IPR, ESPE...) n'est pas informée de votre adhésion, et que le SE-UNSA est là dans le seul but de vous accompagner, vous conseiller, défendre vos droits durant toute votre carrière.

